

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur AMMAR Nadia
 OPHTHALMOLOGISTE
 115 Bd. Abderrahim Bouabiac
 Oasis - Casablanca
 Tel: 05 22 26 01 00 - 05 22 25 00 48

Date de consultation : 11 FEV. 2023

Nom et prénom du malade : CHAKIB NOUHA Age : 31 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : OPHTHALMOLOGIQUE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 27/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
11.01			100
22.3	3	1	300

attestant le Paiement des Actes
INSTITUT AMMAR Nadia
TALMOLOGISTE
15 Bd. Abderrahim Bouabia
Oasis - Casablanca
el: 05 22 25 01 00 - 05 22 25 00 46
INPE: 091010330

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
UNETTE S. LAVIE chained ROKNEEDINE Particien Optométriste (EF) N°115 - Casablanca 22 80 02 81	25.02.2023					2400 francs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
-----------------	-------------------	---------------------	-------------	----------------------------

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

The diagram shows a 3D coordinate system with four axes: D (left), G (right), H (up), and B (down). The axes are represented by arrows originating from a central point. The H-axis points upwards, the B-axis points downwards, the D-axis points to the left, and the G-axis points to the right.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur AMMAR Nadia

OPHTHALMOLOGISTE

- Diplôme de Spécialité en Ophtalmologie
Université de Montpellier (France)
- Diplôme de NEURO-OPHTHALMOLOGIE
Sorbonne Université Paris (France)
- Diplôme d'imagerie rétinienne et traitements maculaires
Université UPEC Paris (France)
- Diplôme d'utilisation médico-chirurgicale des lasers
Université de Montpellier (France)
- Diplôme d'échographie clinique (oculaire)
Université de Montpellier (France)

الدكتورة عمار نادية

اختصاصية في طب العيون

دبلوم الاختصاص في طب العيون

جامعة مونبليي (فرنسا)

دبلوم طب العيون العصبي

جامعة السوربون باريس (فرنسا)

دبلوم التصوير الشعكي والعلاج البقعي

جامعة UPEC باريس (فرنسا)

دبلوم الإستعمال الطبي والجراحي لأشعة الليزر

جامعة مونبليي (فرنسا)

دبلوم الكشف بالأمواج ما فوق الصوتية (لعيون)

جامعة مونبليي (فرنسا)

— I.N.P : 091010330 —

Casablanca, le : 11 février 2023 الدار البيضاء في :

Mlle CHAKIB Nouha

Monture + verres correcteurs
+ Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = +0.25 (-1.25 à 150)

OG = +0.50 (-0.75 à 30)

نظارات الحياة
LUNETTES LA VIE
Mohamed ROKNEZZINE
Opticien Optométriste
Optician Optometrist
115 Bd. Abderrahim Bouabid
Souk Koura Bldc (EF) N°115 - Casablanca
Tél: 05 22 80 02 81

Docteur AMMAR Nadia
OPHTHALMOLOGISTE
115 Bd. Abderrahim Bouabid
Oasis - Casablanca
Tel: 05 22 25 01 00 - 05 22 25 00 40

115, Bd. Abderrahim Bouabid
(ex Bd. Jerrada)
1er étage
OASIS - Casablanca

Oasis Office Center
0522.250.100
0522.250.040

115 شارع عبد الرحيم بوعبيد
(شارع جرادة سابقا)
الطابق الأول
الوازيس - الدار البيضاء

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116

Casablanca

Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

سوق القرعية بلوك اف رقم 116
البيضاء

الماتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 0000280

Casablanca, le : 25.02.2023

M chakib Nouha

Doit

Docteur Ammar Nadiia

Nomenclature N° 407

OD : cyl sph +0.25 (-1.25 = 110) 600.000

OG : cyl sph +0.25 (-0.45 = 30) 600.000

VP OD : cyl sph /

OG : cyl sph /

Verres : gris clair bleu

Montures : optiques 465 1200.000

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Deux mille quatre cent 2400.000

للسادة

LUNETTES DE LA VIE

Mohamed BOKNINDINE

Opticien Optométriste

Casablanca

Bloc (EF) N 115 OG

Souk Koria Tél: 05 22 80 02 81

Tél: 05 22 80 02 81